# Bilan d'activité du RPE ..... en 2024

Madame, Monsieur,

La campagne de collecte des données d'activité des Relais petite enfance (RPE) est lancée et nous vous invitons à saisir les données d'activité 2024 de votre structure.

Les informations que vous nous transmettez sont importantes car elles servent à l'élaboration de bilans départementaux et nationaux permettant de rendre compte de l'activité diversifiée des RPE.

<u>Cette saisie est complémentaire à ce que vous renseignez dans le portail partenaire (AFAS).</u>

Les informations des questions grisées seront alimentées au moment de la production du bilan définitif, c'est-à-dire une fois que :

- ce questionnaire sera validé par le RPE et la Caf
- la déclaration réelle d'activité sera complétée via le portail partenaire puis validée par la Caf

La qualité et la complétude des données de ce questionnaire et des données renseignées dans AFAS sont importantes pour produire un bilan de qualité.

Nous vous conseillons vivement de compléter ce formulaire à partir d'un ordinateur et d'éviter tout support mobile (smartphone, tablette). Vous pouvez compléter ce questionnaire en plusieurs fois, vos réponses sont enregistrées au fur et à mesure. Ne perdez pas le lien qui vous a été envoyé, il vous permettra de vous reconnecter et de poursuivre vos saisies.

En cas de question, nous vous invitons à vous adresser au(x) référent(s) de votre Caf dont les coordonnées se trouvent en page 1 de ce formulaire.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Magali et Louise, responsables de la campagne pour la Cnaf

# 1 - IDENTITE DU RPE et CONTACTS RPE/Caf Si les informations ci-dessous ne sont pas justes ou ne sont pas renseignées, nous vous demandons de les modifier dans le portail partenaire Afas. Nom du RPE: **Identifiant MAIA du RPE:** Adresse du RPE: Dernière déclaration MAIA connue au 01/03/2025 : Type de déclaration : Période d'agrément : du .... au .... Nom du gestionnaire: Référents de la Caf: Il s'agit de saisir les coordonnées de la personne en Caf qui sera notifiée lors de la validation des saisies par le RPE. Référent 1 : Prénom NOM: Adresse mail: Référent 2: **Prénom NOM:** Adresse mail: Ces informations sont-elles correctes? O Oui O Non Nouveau référent 1 : **Prénom NOM:** Adresse mail: Nouveau référent 2 :

Prénom NOM:

Adresse mail:

Référent au sein du RPE : Il s'agit de saisir les coordonnées de la personne au sein du RPE que la CAF peut contacter en cas de besoin.

**Prénom NOM:** 

**Email:** 

Téléphone:

#### 2 - DONNEES DE POPULATION DU TERRITOIRE DU RPE

Ces informations sont à compléter :

- par le RPE si la CAF lui a transmis les éléments nécessaires (une vérification et validation par le référent Caf sera nécessaire)
- ou par le référent de la CAF à partir d'Imaje si le RPE n'a pas reçu les informations au préalable.

Attention, les données saisies ici doivent bien correspondre à la zone de couverture du RPE (c'est-à-dire aux valeurs de l'ensemble des communes couvertes par le RPE). Il ne s'agit pas de saisir les données départementales.

Les données Imaje ne permettant pas d'obtenir des données infra-communales, dans le cas où plusieurs RPE couvrent une même commune, nous vous demandons de proratiser les données Imaje pour ventiler au mieux ces données sur chacune des structures de ce territoire communal (exemple de ventilation possible : si 3 RPE sont implantés sur une commune, si vous ne disposez pas de données plus fines, vous pouvez diviser le nombre d'assistants maternels ou le nombre de familles de cette commune par 3 et saisir cette valeur pour chacun des RPE implantés sur cette commune).

Ceci permettra ensuite de calculer des ratios plus cohérents lors des analyses (ex: proportion d'assistants maternels du territoire ayant participé à une animation du RPE).

Nombre d'assistants maternels sur le territoire du RPE agréés en activité au 31 décembre 2023 sur le territoire du RPE :

Nombre d'assistants maternels sur le territoire du RPE agréés actifs au moins un mois en 2023 sur le territoire du RPE :

Nombre de familles CAF et MSA avec enfants de moins de 3 ans en 2023 sur le territoire du RPE :

Nombre d'enfants CAF et MSA de moins de 3 ans en 2023 sur le territoire du RPE :

#### 3 - IMPLANTATION ET COUVERTURE DU RPE

#### 3.1 La couverture du RPE

Nombre de communes couvertes par le RPE en 2024 :

Liste des communes couvertes par le RPE en 2024 :

Vérifier que sont bien indiquées toutes les communes couvertes par le RPE telles qu'indiquées dans le projet de fonctionnement de ce dernier (et non pas uniquement les communes sur le territoire desquelles le RPE se déplace lui-même au titre de son activité itinérante)

#### 3.2 L'itinérance du RPE

En 2024, le RPE était-il itinérant ?

iuO C

O Non

Lieu d'accueil principal et itinérance La notion de lieu d'accueil principal concerne le cas où l'activité du Ram est répartie sur plusieurs lieux / locaux / implantations. Le lieu d'accueil principal va donc être le lieu de "référence" déterminé par le gestionnaire et la Caf. Ce lieu va servir au moment du conventionnement et lors de la création du dossier dans Maia.

L'itinérance concerne les actions délocalisées se déroulant en dehors des murs du lieu d'accueil principal. Il peut s'agir de permanences d'information (en direction des familles et des assistants maternels) ou d'actions d'animation collective (en direction des professionnels, parents et enfants). Un Ram est donc considéré comme itinérant quand au moins une de ses actions se déroule en dehors du lieu d'accueil principal, que ce soit dans la commune ou hors de la commune du lieu d'accueil principal.

Un Ram n'est pas itinérant quand il effectue 100% de son activité dans le lieu d'accueil principal.

#### 3.3 Les MAM sur le territoire

Connaissez-vous le nombre de MAM ayant eu une activité sur le territoire en 2024 ?

O Oui O Non

Si oui, Nombre de MAM en activité sur le territoire du RPE en 2024 : MAM

Savez-vous combien d'assistants maternels travaillaient dans ces MAM en 2024 ?

O Oui O Non

Si oui, nombre d'assistants maternels agréés ayant travaillé au sein de ces MAM en 2024 : assistants maternels

#### 4 - FONCTIONNEMENT ET MOYENS DU RPE

#### 4.1 Eléments contextuels de l'activité du RPE en 2024

Eléments de contexte de l'année 2024(contexte géographique, partenarial, social et culturel...) (facultatif) :

#### 4.2 L'ouverture du RPE

Nombre de mois d'ouverture en 2024 : (si l'information n'est pas juste ou pas renseignée, nous vous demandons de la modifier dans le portail partenaire AFAS. La modification ne sera cependant visible que dans le bilan définitif produit en fin de campagne)

Nombre de jours où le RPE a fonctionné (avec ou sans accueil du public) en 2024 : jours

Nombre d'heures d'ouverture par jour sur une semaine « type » :

Lundi: .... heure(s)Mardi: .... heure(s)

- Mercredi : .... heure(s)

- Jeudi : .... heure(s)

- Vendredi : .... heure(s)

- Samedi : .... heure(s)

TOTAL d'ouverture sur la semaine « type » : .... Heures (calcul automatique)

#### 4.3 Les animateurs du RPE

### Nombre d'équivalents temps plein (ETP) d'animateurs en 2024 : ... ETP

Précision : la valeur affichée ici est celle qui figure dans la dernière déclaration faite sur le portail partenaire en date du xx/xx/2024. Si cette donnée n'est pas correcte, il convient de la modifier dans la déclaration réelle qui permettra la production du bilan définitif d'activité validé par la CAF.

Précision : il s'agit des profils des animateurs et non des fonctions « support » (secrétaire, personnels administratifs, agents d'entretiens...) ni du diplôme (CAP, DEUG, licence...)

dont éducateurs de jeunes enfants : ETP

dont travailleurs sociaux / conseillers en économie sociale familiale : ETP

dont animateurs socioculturels: ETP

dont psychologues: ETP

dont infirmier(e)s spécialisés ou non: ETP

dont autre(s) qualification(s): ETP

dont hommes: ETP

Nombre d'animateurs présents dans la structure au 31/12/2024 : ...

Animateur 1: ..... ETP et présent dans le RPE depuis le ..... MM/AAAA Animateur 2: ..... ETP et présent dans le RPE depuis le ..... MM/AAAA Animateur 3: ..... ETP et présent dans le RPE depuis le ..... MM/AAAA Animateur 4: ..... ETP et présent dans le RPE depuis le ..... MM/AAAA Animateur 5: ..... ETP et présent dans le RPE depuis le ..... MM/AAAA Animateur 6: ..... ETP et présent dans le RPE depuis le ..... MM/AAAA

Nombre d'animateurs en ETP ayant suivi une formation en 2024 : ETP

## Objet des formations :

Indiquez le nombre d'animateurs en ETP	concernés p	our chaque formation:					
Ex : un animateur à 0,8 ETP fait une formation de 3 jo son développement, il faut donc renseigner 0,8 ETP fo							
Connaissance de l'enfant et de son déve	eloppement:	ETP					
Courants pédagogiques (Freinet, Monte proposer à l'enfant : ETP	essori,), a	ctivités pédagogiques à					
Cadre réglementaire relatif à la fonction	employeur/s	salarié: ETP					
Cadre réglementaire de la petite enfance	e et du RPE :	ETP					
Formation à la conduite de réunions, en	communicati	on: ETP					
Formation sur des logiciels (de gestion,	de bureautiq	<b>ue,):</b> ETP					
Formation en santé environnementale, a	aux démarche	es écologiques,: ETP					
La gestion du handicap (langue des signe moteur): ETP	La gestion du handicap (langue des signes, gestion d'un handicap physique ou moteur): ETP						
Premiers secours, sauveteur secouriste du travail, évacuation incendie : ETP							
Accompagnement à la parentalité : ETR	P						
Autres: ETP							
4.4 Pilotage et ancrage territorial du RPL	Ē						
Un comité de pilotage s'est-il réuni au l'activité du RPE ?	moins une fo	ois en 2024 pour suivre					
	O Non						
	O Il n'y a pas de comité de pilotage sur le territoire						
Le RPE est-il implanté sur un territoire c globale (CTG) ?	ouvert par un	e convention territoriale					
O Oui	O Non						
Si oui, le RPE participe-t-il aux réfl groupes de travail, diagnostic etc)		n avec la CTG (réunions,					
Oui Oui	O Non						
Le RPE est-il impliqué dans :							
au moins une commission d'attribution des places en EAJE du territoire	O Oui	O L'instance n'existe pas sur le territoire					
p. 2000 011 21 22 33 CONTROLLO	O Non						
le réseau départemental des RPE	O Oui	O L'instance n'existe pas sur le territoire					
ie reseau departemental des IXI E	○ Non	22. 10 13.1110110					

## En 2024, le RPE avait-t-il un partenariat avec des équipements locaux :

	Partena	ariat	Action(s) réalisée(s) Description succincte (facultatif)
Bibliothèque, médiathèque, ludothèque	Oui	O Non	
Autre(s) RPE(s)	Oui	O Non	
Ecole maternelle	Oui	O Non	
Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)	Oui	O Non	
Ecole de musique, danse, conservatoire, activité culturelle ou sportive	O Oui	O Non	
Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)	Oui	O Non	
Ehpad, maison de retraite	Oui	O Non	
Centre social	Oui	O Non	
Professionnels et structures du champ de l'accompagnement à la parentalité (LAEP, association de parents,)	O Oui	O Non	
Associations ou syndicats représentatifs des parents-employeurs (ex : FEPEM,)	O Oui	O Non	
Association d'assistants maternels	Oui	O Non	
Equipement en lien avec la nature, les animaux (ex : fermes pédagogiques)	Oui	O Non	
5 - L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMEN	IT DES F	AMILLE	S
Le RPE a-t-il mis en place en 2024 des act connaître ses missions auprès des familles		commu	nication pour faire
O Oui	on		
précisez la ou les actions mises en place (er	n préser	ntiel ou e	en visio):
Création ou mise à jour d'un site internet, padlet,	blog	O 0	ui O Non
Production de flyers, plaquette d'information, i sur des panneaux d'affichage	informati	ion 🔾 Oı	ui O Non
Rédaction d'article dans les journaux locaux		<b>O O</b> (	ui O Non
Communication de message/information sur locale	une ra	dio Ο Οι	ui O Non
Communication sur les réseaux sociaux		<b>O O</b> t	ui O Non
Campagne de communication via SMS, appels ou	u mailing	<b>O</b> Oı	ui O Non
Organisation de réunions d'information		O O	ui O Non
Organisation de portes ouvertes, participation à	des foru	ms O O	ui O Non
Autres actions		<b>O O</b> t	ui O Non

#### 5.1 Mission 1 : Informer les familles

#### 5.1.1 Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

Actions mises en place par le RPE en 2024 auprès des familles pour présenter les spécificités des différents modes d'accueil (types d'accueil, coût, aides possibles...) :

	Oui	Non
Organisation de rendez-vous individuels avec les familles (en face à face, par téléphone, par visio-conférence)	0	•
Organisation de portes ouvertes	O	O
Publications sur un site Internet, padlet, blog, réseaux sociaux	O	O
Organisation de réunions d'informations collectives	O	O
Participation à des forums petite enfance	•	O
Réalisation de supports de communication (plaquettes, affiches,)	O	O
Autres	O	O

Nombre de contacts reçus de familles en 2024 concernant des demandes d'information sur la recherche d'un mode d'accueil : contacts

Renseignez tous les contacts sur place, avec ou sans rendez-vous, par téléphone, par mail, sur monenfant.fr. Un contact est défini comme une sollicitation d'une famille par le biais d'un appel téléphonique, un mail, un rendez-vous physique... S'il y a plusieurs questions posées au cours d'un même contact, on ne comptabilise qu'un seul contact.

# 5.1.2 Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne

Sur	le	site	monenfant.fr, le	<b>RPE</b>	est-il	habilité	à	recevoir	les	demandes
d'inf	orr	natio	n en ligne des pa	rents	?					

Le RPE a-t-il	recours au si	te monenfant.i	fr pour présent	er l'offre dis	ponible aux

O Non

parents lors des rendez-vous?

O Oui O Non

O Oui

<u>Information pour le RPE</u>: Vous n'avez rien à saisir dans cet encadré. Cliquez sur Suivant. <u>Mission renforcée "Guichet unique"</u>

Le RPE s'est-il engagé en 2024 sur la mission de guichet unique d'information afin de faciliter les démarches des parents et la coordination des acteurs sur le territoire ?

Le RPE est-il évalué sur cette mission renforcée en 2024 ?

Le RPE est-il l'unique porte d'entrée des demandes d'information des familles sur les modes d'accueil ?

**MISSION RENFORCEE 1 ATTEINTE:** 

# 5.2 Mission 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

#### 5.2.1 Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

Nombre de demandes formulées par les familles au RPE concernant la recherche d'un mode d'accueil en 2024 :

Ex : une famille qui sollicite le RPE trois fois doit être comptabilisée 3 fois pour bien représenter la charge du RPE.

chez un assistant maternel (à domicile ou en MAM)	demandes
avec un salarié à domicile	demandes
en EAJE	demandes
Plusieurs ou pas de type d'accueil précis	demandes

TOTAL: demandes

Le RPE met-il en relation l'offre et la demande spécifiques d'accueil d'enfants en situation de handicap ?

Le RPE met-il en relation l'offre et la demande spécifiques d'accueil d'enfants en horaires atypiques ?

Nombre de demandes spécifiques

en horaires spécifiques/atypiques (avant 07h00, après 20h00, le week-end, jours fériés)

en urgence (indisponibilité imprévue de l'assistant maternel, événement familial imprévu, reprise d'activité impromptue)

d'enfants en situation de handicap

en périscolaire

autres demandes:

**TOTAL demandes spécifiques:** demandes

# 5.2.2 Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

Nombre de contacts reçus de familles en 2024 concernant le rôle d'employeur, les démarches à faire, le contrat de travail :

Renseignez tous les contacts sur place, avec ou sans rendez-vous, par téléphone, par mail, sur monenfant.fr

..... contacts

En cas de difficulté pour répondre aux parents sur des questions concernant le rôle de particulier employeur, le RPE renvoie-t-il les familles vers d'autres organismes ?

O Oui O Non

### Vers quel(s) organisme(s) ?

	Oui	Non
le centre Pajemploi	O	O
la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	•	0
les organismes représentatifs tels que la Fédération des particuliers-employeurs de France (Fepem)	•	0
Autres	0	O
Le RPE informe-t-il les d'accueil du jeune enfant	parents sur les principes ?	s de la charte nationale

O Oui O Non

A l'occasion de la mise en place du Service public de la petite enfance, les Relais petite enfance sont invités à amplifier l'accompagnement des parents employeurs, en réalisant le cas échéant et sur la base du volontariat, des démarches administratives et des déclarations sociales et fiscales pour le compte de ces derniers.

Le RPE a-t-il déjà mis en place de telles actions ou des actions qui s'y apparentant en 2024?

iuO C O Non

Veuillez préciser la nature de cet accompagnement :

### 5.3 Fréquentation du RPE par les familles

Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information (collective ou individuelle) en 2024 :

Proportion de familles ayant bénéficié d'une information (collective ou individuelle) en 2024 :

En moyenne hebdomadaire sur les ETP du RPE déclarés dans le portail partenaire, combien d'heures sont dédiées à l'offre de services aux familles (réalisation de support d'information, services en ligne, entretiens individuels, réunions d'information collectives, permanences administratives...):

..... heures

Exemple: Prenons le cas d'un RPE avec 2.6 ETP, ce qui représente 91h de travail hebdomadaire (= $2.6 \times 35h$ ).

Chaque semaine, 2 professionnels consacrent chacun 2 matinées à l'information aux familles (4 matinées de 4h = 16h) et 1 professionnel dédie 4h à la conception de réunions d'information.

Sur la semaine, ce sont donc 20h que l'on peut affecter à l'offre de services aux familles. La réponse de ce RPE sera 20h.

Le [NOMEQU] employait .... ETP d'animateurs en 2024, ce qui correspond à .... heures de travail hebdomadaire.

Le RPE consacre donc .... % de son temps de travail à l'offre de service aux familles.

### 5.4 La parole est à vous

Au	cours	de	2024,	le	<b>RPE</b>	a-t-il	mis	en	place	des	actions	nouvelles	ou
am	éliorée	s po	ur les 1	fam	illes	?							

O Oui O Non

Précisez ces actions/démarches (les 2 principales, facultatif) :

**Action innovante 1:** 

**Action innovante 2:** 

Si vous souhaitez développer certains aspects de l'activité du RPE concernant l'information et l'accompagnement des familles de façon plus détaillée, vous pouvez le faire ici (facultatif) :

# 6 - L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS (assistants maternels et salariés à domicile)

### 6.0 Préambule sur l'offre de service en direction des professionnels

En cas de difficulté pour répondre aux professionnels sur les questions concernant leur statut de salariés du particulier employeur, le RPE renvoie-t-il les professionnels vers d'autres organismes ?

## Vers quel(s) organisme(s) ?

	Oui	Non
le centre Pajemploi	O	O
la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités		•
les associations et fédérations représentatives des assistants maternels		•
Autres	O	<b>O</b>

Le Code de l'action sociale et des familles et le référentiel des missions des RPE de la branche Famille prévoient que les Relais petite enfance informent et accompagnent les professionnels de l'accueil individuel : les assistants maternels et le cas échéant les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

Dans le cadre de son projet de fonctionnement, votre RPE développe-t-il une offre de services en direction des professionnels de la garde d'enfants à domicile ?

O Oui O Non

Si oui, pouvez-vous préciser l'offre de service en direction des professionnels de la garde d'enfants à domicile ?

6.1 Mission : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

6.1.1 Informer les professionnels et leur proposer des temps d'échange et d'écoute

Merci d'indiquer le nombre de séances organisées en 2024 selon le motif <u>principal</u> (si plusieurs sujets abordés, ne retenir qu'un seul sujet par séance) :

# Motifs

Entretiens individuels (présentiel, visio, téléphone)

Nombre de séances

Réunions
collectives ou
conférences
thématiques +
temps
d'échanges, des
groupes de
paroles entre
professionnels

Les conditions d'accès et d'exercice du métier

Les passerelles entre les différents métiers

Le droit du travail

Les formations continues

Le fonctionnement du RPE

Les besoins de l'enfant (sommeil, alimentation...)

Les gestes et les postures au travail

L'éveil et le développement du jeune enfant (aménagement de l'espace, étapes du développement, compétences langagières, sociales, pré-mathématiques, lecture partagée...)

Les ressources du territoire (LAEP, Ludothèque, médiathèque, ...)

L'accompagnement des parents dans l'éducation et le développement de leur enfant

Autres sujets

Des assistants maternels exerçant en MAM ont-ils fréquenté le RPE pour les temps d'information et d'échange qui y sont organisés ?

O Oui O Non

O Pas de MAM sur le territoire du RPE

RPE pou	ur les temps d'information et d'é	échange qui y sont organisés ?
O Oui	○ Non	O Pas de garde à domicile connue sur le territoire du RPE
	nformer et assister les assista hes sur le site monenfant.fr	nts maternels dans le cadre de leurs
	hes d'inscription et déclaration	a-t-il accompagnés pour effectuer les sur le site monenfant.fr ? assistants
mise à j		a-t-il accompagnés pour effectuer la ses disponibilités d'accueil sur le site
du dépôt d'u	une demande d'agrément, ou lors du renouvelle	ernels doivent présenter une attestation d'honorabilité lors ment de ce dernier auprès du conseil départemental (et d aternels dans l'accomplissement de cette démarche.
		a-t-il accompagnés pour effectuer la ur le site honorabilite.social.gouv.fr ? assistants
6.1.4 Or	ganiser des événements ponctu	els
	a-t-il organisé des événements   cle de Noël, organisation de pique-nique, porte	ponctuels (fêtes, sorties,) en 2024 ? s ouvertes, sorties à la ferme, au zoo,
Oui		O Non
N	ombre d'événements ponctuels	(fêtes, sorties,) organisés en 2024 :
év	rénements	
6.2 Miss des prat		onnalisation et l'amélioration continue
6.2.1 Or	ganiser des ateliers d'éveil	
et les e		eil/animations pour les professionnels activités peuvent se dérouler au sein du RPE ou en nèque, bibliothèque
Oui		O Non
	Nombre d'ateliers d'éveil/ani présence du professionnel organ ateliers d'éveil	mations proposés aux enfants en nisés en 2024 :
	Nombre d'ateliers d'éveil, anim	ations par FTP (calcul automatique)
	mombre a ateliers a evell, allilli	uciona par Erra(calcul automatique)

Des professionnels issus de la garde d'enfants à domicile ont-ils fréquenté le

En moyenne quelle est la durée hebdomadaire des ateliers d'éveil (hors préparation, rangement, ...) ? .... heures

Quelles sont les activités proposées par le RPE lors des ateliers d'éveil en 2024 ? (500 caractères maximum)

Les ateliers d'éveil	proposés aux	enfants en	présence d	les professio	nnels ont-
ils eu lieu selon un	planning fixe	dans la sen	naine (ex : t	tous les mar	dis matins
et/ou tous les jeud	is après-midi)	:			

O Oui	O Non

A quelle fréquence les AM peuvent-ils participer aux ateliers avec les enfants?

- Au moins une fois par semaine
- Deux fois par mois
- Une fois par mois
- Moins d'une fois par mois

## En 2024, les ateliers d'éveil ont eu lieu :

	Matin		Après-midi					
lundi	O Oui	O Non	Oui Oui	O Non				
mardi	Oui	O Non	O Oui	O Non				
mercredi	Oui C	O Non	O Oui	O Non				
jeudi	O Oui	O Non	<b>○</b> Oui	O Non				
vendredi	O Oui	O Non	Oui C	O Non				
samedi	O Oui	O Non	Oui Oui	O Non				
Des assistants maternels exerçant en MAM ont-ils fréquenté le RPE pour les ateliers d'éveil ?								
O Oui	O Non		O Pas de MAM sur le territoire du RPE					
Des professionnels issus de la garde d'enfants à domicile ont-ils fréquenté le RPE pour les ateliers d'éveil ?								
O Oui	O Non		O Pas de garde à domicile connue sur le territoire du RPE					

Nombre de gardes d'enfants à domicile différents ayant participé aux ateliers d'éveil en 2024: .... GED O Ne sait pas

Fréquentation des ateliers d'éveil :	
<u>Information pour le RPE</u> : Vous n'avez rie Suivant.	n à saisir dans cette rubrique. Cliquez sur
Nombre d'enfants différents ayant par	ticipé aux ateliers d'éveil en 2024 :
Nombre d'assistants maternels différe en 2024:	nts ayant participé aux ateliers d'éveil
<b>Proportion d'enfants du territoire ayan</b> :	t participé aux ateliers d'éveil en 2024
Proportion d'assistants maternels du d'éveil en 2024 :	territoire ayant participé aux ateliers
6.2.2 Accompagner le parcours de form	ation des professionnels
Nombre d'assistants maternels du terr 2024 : assistants maternels	ritoire partis en formation continue en
Le RPE a-t-il donné des informations disponibles (mail, téléphone, affiches,	aux professionnels sur les formations) ?
O Oui	O Non
Le RPE a-t-il mis les professionnels formation ?	en relation avec des organismes de
O Oui	O Non
Le RPE a-t-il géré les inscriptions aux f	formations ?
O Oui	O Non
Le RPE a-t-il constitué des groupes pou	ur faire des inscriptions collectives ?
O Oui	O Non
Le RPE peut-il mettre une salle à dispos en cas de besoin ?	sition pour les organismes de formation
O Oui	O Non

Le RPE a-t-il organisé des séances d'analyse de la pratique avec les professionnels ?

O Oui O Non

Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié d'ateliers d'analyse de la pratique organisés par le RPE en 2024 : ... assistants maternels

Nombre de séances d'analyse de la pratique organisées par le RPE en 2024 : ... séances

#### Mission renforcée "Analyse de la pratique"

Le RPE s'est-il engagé en 2024 sur la mission d'analyse de la pratique afin de contribuer à l'amélioration continue de l'accueil par les assistants maternels ?

Le RPE est-il évalué sur cette mission renforcée en 2024 ?

Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié d'ateliers d'analyse de la pratique organisé par le RPE en 2024 :

OBJECTIF 1 (au moins 8 assistants maternels différents ont bénéficié d'ateliers d'analyse de la pratique organisés par le RPE dans l'année) ATTEINT :

Nombre de séances d'analyse de la pratique organisées par le RPE en 2024 :

OBJECTIF 2 (le RPE a organisé au moins 6 séances d'analyse de la pratique dans l'année) ATTEINT :

**MISSION RENFORCEE 2 ATTEINTE:** 

# 6.3 Mission : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

#### 6.3.1 Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels

Est considéré comme étant en sous-activité subie un assistant maternel ne travaillant pas à hauteur de son agrément sans ce que ce soit un choix de sa part.

Quelles sont les actions mises en place par le RPE en 2024 pour lutter contre la sous-activité des assistants maternels ?

Le RPE a proposé une aide à la rédaction du CV ou du projet d'accueil	O Oui	O Non
Le RPE a donné des conseils pour la réalisation des entretiens avec les familles	Oui	O Non
Le RPE a orienté vers des formations	Oui	O Non
Le RPE a orienté vers la PMI	Oui	O Non
Le RPE a organisé des temps de rencontre parents/professionnels	O Oui	O Non
Le RPE a accompagné les professionnels dans une perspective d'évolution de leur offre d'accueil (accueils périscolaires, accueils d'urgence, horaires atypiques)	Oui	O Non
Le RPE a communiqué régulièrement sur les disponibilités des professionnels	Oui Oui	O Non
Le RPE a incité les professionnels à mettre leurs disponibilités régulièrement à jour sur le site monenfant.fr	O Oui	O Non
Le RPE a eu un partenariat avec pôle emploi/France travail ou un autre acteur de l'insertion socio-professionnelle	O Oui	O Non
Le RPE a mis en place d'autres actions	Oui C	O Non

Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous-activité au RPE en **2024**: assistants maternels

Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous activité en 2024 et ayant bénéficié de l'accompagnement du RPE pour améliorer leur employabilité en 2024 : assistants maternels

Proportion d'assistants maternels ayant signalé leur sous activité en 2024 et

	s projets de création (	de MAM			
ı cours de 2024, le	RPE a-t-il accompagn	é des projets	de cré	eation de	MAM s
Oui	N C	on			
Si oui, combien de?	e projets de création (	de MAM le RP	E a -t-	il accon	npagno
Parmi ces projets titre du Piaje ?	de création de MAM,	combien ont	été ac	compag	nées a
Quel type d'accon de Mam ?	npagnement le RPE a-	t-il apporté a	ux pro	ojets de	créati
étude de l'offre d'a	besoins du territoire (d accueil disponible, besoir a collectivité locale, ave	ns des familles,	mise	Oui	O Noi
démarches admi	tratif du projet (acc nistratives, à l'élabora mation sur les aides fir ux)	ation d'un b	udget	<b>○</b> Oui	O Noi
	e du projet (Communicat	ion, mise en re	lation	Oui	O Nor
Aide au démarrage avec les familles	)				
_	,			Oui	O Noi

Le	RPE	a-t-il	mis	en p	olace	des	action	s de	promoti	on de	l'accı	ueil (	chez	un
ass	sistan	t mat	ernel	aup	rès d	les p	arents	en r	echerche	d'un	mode	d'ac	cueil	en
<b>20</b>	24 ?													

Pouvez-vous décrire brièvement ces actions de promotion de l'accueil chez un assistant maternel auprès des parents réalisées en 2024 ?

Le RPE a-t-il mis en place des actions de promotion du métier d'assistant maternel en direction de futurs/potentiels assistants maternels en 2024 ?

O Oui O Non

Pouvez-vous décrire brièvement ces actions de promotion du métier d'assistant maternel réalisées en 2024 et les partenaires associés ?

<u>Information pour le RPE</u>: Vous n'avez rien à saisir dans cet encadré. Cliquez sur Suivant. <u>Mission renforcée "Promotion renforcée de l'accueil individuel"</u>

Le RPE s'est-il engagé en 2024 sur la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel afin de lutter spécifiquement contre la sous activité subie et le manque d'attractivité du métier ?

Le RPE est-il évalué sur cette mission renforcée en 2024 ?

Objectif 1 : Le RPE a-t-il réalisé dans l'année au moins une action de promotion dans le cadre de sa stratégie pluriannuelle ?

Objectif 2 : Le RPE a-t-il établi une stratégie pluriannuelle de promotion de l'accueil individuel ou du métier d'assistant maternel ?

**MISSION RENFORCEE 3 ATTEINTE:** 

#### 6.4 La fréquentation du RPE par les professionnels

<u>Information pour le RPE</u>: Vous n'avez rien à saisir dans cette page. Cliquez sur Suivant.

Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié de renseignements individuels en 2024

Proportion d'assistants maternels du territoire ayant bénéficié de renseignements individuels en 2024 :

Nombre d'assistants maternels différents ayant participé à des temps d'information ou de dialogue collectifs en 2024 :

Proportion d'assistants maternels du territoire ayant participé à des temps d'information ou de dialogue collectifs en 2024 :

Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux activités du RPE au moins une fois en 2024 :

Proportion d'assistants maternels du territoire ayant participé aux activités du RPE au moins une fois en 2024 :

Nombre de salariés à domicile différents ayant participé aux activités du RPE au moins une fois en 2024 :

## 6.4 La parole est à vous

En 2024, le RPE a-t-il mis en place des actions nouvelles ou améliorées pour les professionnels ?

O Oui O Non

Précisez ces actions/démarches (les 2 principales, facultatif):

**Action innovante 1:** 

**Action innovante 2:** 

Si vous souhaitez développer certains aspects de l'activité du RPE concernant l'information et l'accompagnement des professionnels de façon plus détaillée, vous pouvez le faire ici (facultatif) :